

*Les subsides*

affaires et au concours des entrepreneurs et même des particuliers de tout le pays, car il n'y a pas de sot métier, il n'y a pas davantage, pour les étudiants, de petit employeur, puisque chaque emploi compte pour ces jeunes.

Nous venons aussi d'ajouter 20 millions de dollars au programme Accès-Carrière et, là encore, j'invite les employeurs non seulement à aider les jeunes à entrer sur le marché du travail de façon pratique, mais à profiter eux-mêmes des avantages monétaires, c'est-à-dire de l'aide salariale immédiate qu'ils peuvent retirer tout en formant des travailleurs à la mesure de leurs besoins. Incidemment, monsieur le Président, ce programme est beaucoup plus pratique que les réductions fiscales dont parle parfois l'opposition et qui ne sauraient, en effet, être perçues qu'après de longs délais. Il y a encore de nombreux autres programmes destinés aux jeunes, programmes entrepris de concert avec d'autres ministères fédéraux comme ceux de la Défense nationale, des Pêches et Océans, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de l'Environnement, du secrétaire d'État et d'autres agences gouvernementales, etc.

D'autre part, des programmes nationaux comme ceux de Canada au travail bénéficient en forte partie aux jeunes. Dans l'ensemble, pour l'année 1983-1984, le gouvernement canadien a consacré 478.3 millions de dollars à la création d'emplois au bénéfice de 169,400 jeunes. Et pour l'année financière 1984-1985, il s'agira de sommes de 618.6 millions de dollars au bénéfice de quelque 185,600 jeunes.

D'autre part, vous savez, monsieur le Président, que les programmes de formation du gouvernement canadien profitent en grande partie aux jeunes également. Pour 1984-1985, le total des crédits est passé de 1,226 millions de dollars et des 281,000 participants, 132,100 seront des jeunes. Je tiens aussi à signaler que la participation des femmes à ces programmes de formation et de création d'emplois est croissante, mais ceux qui me connaissent savent que ces résultats ne me satisfont pas et que je vais continuer d'intervenir partout où cela sera possible pour obtenir des résultats encore meilleurs.

Je pourrais, monsieur le Président, donner beaucoup d'autres détails sur les programmes fédéraux destinés à aider les jeunes, ce que d'autres orateurs feront sûrement, de sorte que je voudrais maintenant aborder d'autres facettes des problèmes qui nous préoccupent tous.

Tout d'abord, il faut reconnaître que le lot des jeunes continue d'être, pour un trop grand nombre d'entre eux, extrêmement difficile dans le secteur de l'emploi. Les bouleversements de l'appareil mondial de production et les effets qu'ils entraînent sur l'économie canadienne ont rendu la tâche pénible aux partenaires socio-économiques. Il n'existe pas de réponse globale aux problèmes que vivent les travailleurs à la recherche d'un emploi ou ceux qui, voulant améliorer leur sort sur le marché du travail, tentent de décrocher l'emploi qui correspondra davantage à leurs aspirations et leurs conditions de vie.

Comme leurs aînés, les jeunes pensent que le travail, en plus de constituer une source de revenu, est le moyen de s'assurer indépendance et valorisation personnelles.

En ce moment, plus de 20 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans, et près de 18 p. 100 de ceux de 20 à 24 ans, cherchent un emploi. Je répète que ces chiffres préoccupent

sérieusement les gouvernements, le secteur privé, et encore davantage les jeunes.

Les jeunes Canadiens et Canadiennes sont, pour la plupart, conscients des principaux obstacles que posent les nouvelles conditions du marché du travail. Ils savent que leurs compétences ne répondent pas toujours aux exigences du monde du travail en rapide évolution. Ils savent également que plusieurs de leurs handicaps face au marché du travail des années 1980 sont dus à des problèmes structurels. A ce chapitre, ils ne se contentent pas de critiquer, ils font aussi des suggestions très valables. Nous avons beaucoup à apprendre des jeunes et nous devons leur faire confiance. Mes multiples rencontres avec eux, principalement depuis ma nomination comme ministre d'État à la Jeunesse, m'ont permis de constater de façon plus précise que les intérêts des jeunes rejoignent le plus souvent ceux du pays.

D'une façon générale, monsieur le Président, les problèmes que soulèvent les jeunes face à leur situation sont bien connus. La manière dont ils les exposent et les solutions qu'ils entrevoient sont, si l'on prend le temps de les écouter et de les comprendre, une grande source d'inspiration. Cela suppose qu'on les invite à participer aux débats qui préludent aux grandes décisions.

• (1530)

[Traduction]

**M. Hawkes:** Règlement!

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) invoque le Règlement.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, je croyais que le Règlement interdisait à tous les députés, même aux ministres, de lire un discours, et que la raison d'être de la Chambre était de permettre aux orateurs de parler d'abondance du cœur et de l'esprit en possédant bien leur sujet, et non en se contentant de lire un texte que quelqu'un d'autre a écrit.

**Des voix:** Règlement!

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Cette question, c'est-à-dire la lecture des discours, ne se limite pas simplement à interdire à un député de lire un texte préparé, elle est un peu plus complexe que cela. Beaudesne consacre trois commentaires différents à ce sujet. Le commentaire 309 établit comme règle générale qu'on ne devrait pas lire de textes tout préparés à la Chambre. Le commentaire 310 énumère cependant un certain nombre d'exceptions, dont une concernant les ministres. Le ministre n'enfreint donc absolument pas le Règlement en lisant un texte.

**Mme Hervieux-Payette:** Monsieur le Président, j'écris également et je lis avec tout mon cœur, et le député pourrait écouter lui aussi avec tout son cœur.

[Français]

Les jeunes veulent affirmer leur identité comme membres à part entière de la société. Ils veulent être davantage responsables des choix qui les concernent particulièrement et de ceux qui concernent l'ensemble de la société. Ils sont également prêts à assumer les conséquences de leurs décisions.